

# PÉTITION

## PAS TOUCHE AUX RETRAITES DES MÈRES !

La CFTC en appelle à tous, hommes et femmes, contre le risque de diminution de retraite des mères de familles

### → La CFTC s'oppose

**Non**, à la remise en cause des majorations de durée d'assurance (MDA) accordées aux mères pour leur permettre de compenser une inégalité de traitement avec les hommes !

**Non**, à une perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les mères en retraite.

### → La CFTC propose

**Oui**, il faut sauvegarder le bénéfice de la majoration de durée d'assurance au profit des femmes !

**Oui**, il faut compenser les inégalités subies par les femmes : inégalités professionnelles H/F, inégalités de rémunération (27% d'écart entre H et F) et sur le montant des pensions de retraite (de 42 à 50%).

**Oui**, au combat mené par la CFTC contre toutes les inégalités professionnelles.

### Les signataires de la présente pétition demandent une réforme plus juste des retraites et le maintien d'une solidarité nationale !

Ensemble, nous proposons d'octroyer 8 trimestres aux mères au titre de l'accouchement et 8 trimestres par enfant au titre de l'adoption, sous condition que l'adoptant s'arrête de travailler pour une durée équivalente à un congé maternité.

Dans le cas où les pères ont pris une place prépondérante dans l'éducation des enfants (veuvage, séparation avec droit de garde exclusif), il pourrait leur être accordé 8 trimestres de majoration à la décision éventuelle de la justice.

Nom & Prénom	Ville (adresse ou mail)	Signature

A retourner à : [pastoucheauxretraitesdesmeres@cftc.fr](mailto:pastoucheauxretraitesdesmeres@cftc.fr)

**ou CFTC – Pas touche aux retraites des mères !**

13 rue des Ecluses Saint-Martin – 75483 Paris Cedex 10

**ou par fax : 01 44 52 49 28**

Cette pétition est également disponible sur le site [www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)

1) En 2006, dans les entreprises de 10 salariés et plus, la rémunération brute totale moyenne des femmes est inférieure de 27 % à celle des hommes.

2) En 2004, la pension de droits propres est égale à 42 % de celle des hommes pour les femmes de 85 ans et plus et à 50 % pour les 65-69 ans. Source : rapport de Brigitte Grézy sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes remis le 7 juillet 2009 à Monsieur Xavier Darcos, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

